



Demande de qualification n° 289-4 :
Services d'audit et d'examen spécial, et services connexes
Mise à jour annuelle de la liste permanente de fournisseurs
résultant des demandes d'offres à commandes n° 256 et n° 264

Questions-réponses n° 1

Les questions-réponses n° 1, y compris toute annexe ci-jointe (l'« addenda »), modifient et précisent la demande de qualification n° 289-4 en sa version précédemment modifiée et clarifiée. La Demande de qualification demeure autrement inchangée et les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis ci-après prennent le sens qui leur est attribué dans la Demande de qualification.

1. « Comme il s'agit d'un processus d'approvisionnement continu, le client accepterait-il de diffuser les documents de questions-réponses précédemment fournis aux fournisseurs dans le but de simplifier le processus d'approvisionnement? Il est fort probable que les mêmes questions soient posées à nouveau dans le cadre de cette mise à jour. Par conséquent, la diffusion de ces documents précédemment fournis permettrait de réduire les coûts pour l'État en imposant aux fournisseurs la responsabilité de procéder à un examen approfondi des enseignements passés ».

Réponse : Les documents de questions-réponses fournis pour la DOC n° 256 et la DOC n° 264, ainsi que pour les demandes de qualification n° 289-1, n° 289-2 et n° 289-3 se trouvent sur le site Achats et ventes.

2. « La limite de pages pour la proposition est de 40 pages (ou 20 pages recto verso). Étant donné que certains des critères des catégories de personnel exigent des fournisseurs qu'ils justifient plus de 10 ans d'expérience, la limite de pages s'applique-t-elle également aux curriculum vitae des consultants? De même, la limite de pages s'applique-t-elle à l'ensemble de la proposition ou à chaque volet individuellement? Par ailleurs, les exigences cotées – soumissionnaire sont-elles également incluses dans la limite de pages? La table des matières, l'énoncé commercial, etc. sont-ils également compris dans la limite de pages? »

Réponse : La limite du nombre de pages indiquée à l'article 4.1 (Organisation de la proposition) s'applique uniquement à la proposition technique. Toutes les pages présentant du contenu que le soumissionnaire souhaite faire évaluer en réponse aux exigences cotées doivent être comprises dans la limite de 40 pages imprimées recto seulement (ou 20 pages imprimées recto verso), préférablement numérotées et sans compter la page de présentation ni la table des matières. Les curriculum vitae devraient être inclus dans la limite de 40 pages imprimées recto seulement (ou 20 pages imprimées recto verso), si les soumissionnaires souhaitent que leur contenu soit évalué. Nous nous attendons à ce que les soumissionnaires optimisent le contenu et le format de leur proposition tout en respectant le nombre maximum de pages indiqué à l'article 4.1 (Organisation de la proposition) de la Demande de qualification. Toutes les informations présentées dans les pages dépassant le nombre



maximal de pages indiqué pourraient ne pas être évaluées, à la seule et entière discrétion du BVG. Sans se limiter à la Partie 3 (Fondement et méthode d'évaluation), la limite du nombre de pages s'applique à chaque volet. Ainsi, un soumissionnaire pourrait soumettre jusqu'à quatre (4) propositions techniques comptant au total 160 pages imprimées recto seulement (ou 80 pages imprimées recto verso), pourvu qu'il ne soumette pas plus d'une proposition pour un même volet.

Il est entendu que les propositions techniques devraient comprendre des sections distinctes pour chaque volet pour lequel une proposition est soumise aux fins d'évaluation. Ainsi, chaque section se limite à 40 pages imprimées recto seulement (ou 20 pages recto verso) et contient une réponse à toutes les exigences en vue d'une évaluation indépendante de ce volet sans renvoi à toute proposition technique soumise pour d'autres volets ou prise en compte de celle-ci.

3. « Cette question vise l'exigence O-1, qui prévoit que «... Les soumissionnaires peuvent indiquer dans leur réponse le nombre suivant d'employés pour la catégorie Associé/dirigeant si une personne ne satisfait pas à toutes les qualifications relatives aux études et aux titres de compétence énoncées dans chaque sous-catégorie du volet concerné...» et qui précise par la suite qu'un à trois associés peuvent être proposés selon le volet. Selon notre interprétation, cela signifie que SI un associé proposé répond à toutes les exigences de la catégorie, nous ne sommes pas tenus de soumettre le nom de plus d'un (1) consultant pour chacun des volets (sauf pour le volet 5 où il est indiqué « sans objet »). En outre, les fournisseurs peuvent soumettre le nom de plus d'un (1) consultant pour les volets 3 et 4 SI l'associé proposé en premier ne répond pas à toutes les exigences. Par conséquent, SI un fournisseur propose un (1) associé pour chacun des volets qui RÉPOND à toutes les exigences, il sera jugé conforme pour ce volet et ne sera pas tenu de proposer plus d'un consultant pour satisfaire à l'exigence O-1. Cette interprétation est-elle exacte? »

Réponse : C'est exact. En ce qui concerne l'exigence obligatoire O-1, les soumissionnaires doivent uniquement soumettre le nom d'une (1) personne pour la catégorie de personnel « Associé/dirigeant » et aucune des autres catégories de personnel ne sera évaluée au titre de l'article 4.2 (Exigences obligatoires) de la Demande d'offre à commandes. Les soumissionnaires peuvent soumettre le nom de plus d'une (1) personne pour les volets 3 et 4 seulement si une (1) seule personne ne répond pas à toutes les qualifications relatives aux études et aux titres de compétence énumérées dans la partie 2 (Énoncé des travaux).

4. « En ce qui concerne le volet 3 – Audit des instruments financiers et services de conseil connexes, quatre catégories sont présentées, soit : Évaluation des instruments financiers, Évaluation des marchés privés, Traitement comptable des instruments financiers et des produits dérivés et Gestion du risque. En ce qui concerne les critères de qualification pour les postes/rôles et les consultants connexes proposés pour satisfaire à l'exigence O-1, chacune de ces catégories est-elle évaluée séparément ou est-ce que la ligne du point 2 – Expérience minimale s'applique au poste/rôle dans son ensemble? Plus précisément, devons-nous proposer quatre (4) consultants (associés ou dirigeants) (possédant chacun les 10 ans d'expérience requises conformément au



point 2. Expérience minimale), ou devons-nous proposer un (1) associé/dirigeant ayant au total 40 ans d'expérience répartis entre chaque catégorie? La même question s'applique pour les volets 4 et 5. »

Réponse :

En ce qui concerne l'exigence obligatoire O-1 (Personnel proposé pour la catégorie Associé/dirigeant), pour le volet 3 (Audit des instruments financiers et services de conseil connexes), si une personne ne satisfait pas à toutes les qualifications minimales en matière d'études, de titres de compétence et d'expérience pour chacune des sous-catégories de service, et que le soumissionnaire propose donc plusieurs personnes, l'une de ces personnes doit satisfaire à toutes les qualifications minimales en matière d'études, de titres de compétence et d'expérience indiquées dans la sous-catégorie Instruments financiers/Produits dérivés EN PLUS de satisfaire aux qualifications énoncées dans deux (2) autres sous-catégories de service. Jusqu'à deux (2) personnes supplémentaires peuvent être proposées pour la catégorie Associé/dirigeant pour satisfaire aux exigences des autres sous-catégories de service, ce qui représenterait un total de trois (3) personnes à évaluer pour cette catégorie de personnel.

En ce qui concerne l'exigence obligatoire O-1 (Personnel proposé pour la catégorie Associé/dirigeant), pour le volet 4 (Services d'actuariat), les soumissionnaires peuvent proposer un maximum de deux (2) personnes dans le cas où une (1) personne ne satisfait pas à toutes les qualifications minimales en matière d'études, de titres de compétence et d'expérience pour chacune des sous-catégories décrites dans la partie 2 (Énoncé des travaux).

Par exemple, si la personne proposée pour la catégorie de personnel « Associé/dirigeant » ne satisfait pas à toutes les qualifications minimales en matière d'études, de titres de compétence et d'expérience à la fois pour la sous-catégorie Primes/réclamations d'assurance et la sous-catégorie Avantages sociaux, alors une (1) personne de plus peut être proposée pour la catégorie de personnel Associé/dirigeant, ce qui veut dire que deux (2) personnes en tout peuvent être proposées en vue d'être évaluées pour cette catégorie de personnel.

Dans les cas où les soumissionnaires proposent plus d'une (1) personne par catégorie de personnel, comme cela est permis pour les volets 3 et 4 uniquement, le maximum de points sera alors réparti également entre les personnes proposées.

Pour le Volet 5 (Services d'audit pour la réalisation d'examens spéciaux), l'exigence obligatoire O-1 ne s'applique pas.



5. « Quelle est la méthode privilégiée pour démontrer la capacité à fournir des consultants pour cette offre? Comment les fournisseurs doivent-ils prouver que les consultants proposés satisfont aux exigences? Habituellement, des grilles seraient soumises pour étayer les qualifications du personnel proposé, mais en raison de la limite du nombre de pages, nous ne voyons pas comment il serait possible d'utiliser cette pratique exemplaire. Le client pourrait-il donner un exemple de ce qu'il attend, pour éviter que des fournisseurs ne soient disqualifiés parce qu'ils n'illustrent pas l'expérience du personnel proposé selon les normes déjà établies dans le processus d'approvisionnement initial? »

Réponse : En ce qui concerne la section Exigences cotées – Personnel du soumissionnaire de l'article 4.3 (Exigences cotées), les soumissionnaires doivent fournir un profil accompagné de résumés de projets pour chaque employé proposé sous la forme d'un curriculum vitae adaptés qui démontre que la personne satisfait aux qualifications minimales requises par rapport aux études, aux titres de compétence et à l'expérience pour les catégories applicables de personnel de l'entrepreneur décrites dans la Partie 2 (Énoncé des travaux) de la présente demande de qualification.

Le BVG évaluera la richesse et la diversité de l'expérience (notamment en matière de projets), la pertinence et le caractère approprié des études, des titres de compétence et les autres qualités ou compétences dans chacune des sous-catégories de service.

Les points seront accordés en fonction des qualifications, de l'expérience, des compétences et des capacités du personnel proposé par le soumissionnaire qui correspondent aux exigences du BVG.

6. « En ce qui concerne l'Exigence cotée – Soumissionnaire A-2, veuillez confirmer que les trois (3) résumés de projet requis concernent le soumissionnaire et non les consultants proposés. En outre, nous souhaitons élaborer efficacement notre proposition et illustrer la conformité des fournisseurs, mais nous ne savons pas comment nous pouvons prouver notre conformité tout en respectant la limite du nombre de pages. »

Réponse : C'est exact. Les trois (3) résumés de projet concernent le soumissionnaire. Il est entendu que le soumissionnaire est le fournisseur, à savoir la personne ou l'entité qui présente une proposition conforme aux exigences de la présente demande de qualification et ayant la capacité juridique de conclure un contrat.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir des résumés de projet qui démontreront le mieux comment ils peuvent satisfaire aux différentes exigences présentées dans la Partie 2 (Énoncé des travaux). Nous nous attendons à ce que des résumés de projet soient fournis lorsque la participation du soumissionnaire était importante. Par souci de clarté, les soumissionnaires devraient ajouter une description pour démontrer leur niveau de participation.

7. « Veuillez vous reporter aux Exigences cotées – Personnel du soumissionnaire, à la page 37/70. Les membres de notre équipe ont revu l'exigence et nous avons tous une interprétation différente allant d'un (1) seul consultant jusqu'à cinq (5) consultants au total. Il s'agit évidemment d'une interprétation très vaste. Nous vous demandons donc



de bien vouloir confirmer l'interprétation suivante : Si nous proposons un (1) associé qui satisfait à TOUTES les qualifications des postes/rôles de gestionnaire, d'auditeur principal, d'auditeur, etc., alors nous devons uniquement proposer cet associé/dirigeant pour obtenir le maximum de points, du fait qu'en satisfaisant aux exigences du rôle d'associé cette personne satisfait automatiquement (preuves à l'appui) aux autres rôles de ce volet et obtient ainsi tous les points. Pourriez-vous confirmer si cette interprétation est exacte ou non? Et, si elle n'est pas exacte, que devons-nous fournir pour obtenir le maximum de points? »

Réponse : Non, cette interprétation n'est pas exacte. Les soumissionnaires devraient proposer au moins (1) une personne pour chacune des catégories de personnel, comme il est indiqué à la page 37/40. Veuillez aussi consulter la réponse n° 5.

8. « Les fournisseurs sont-ils tenus de signer et d'exécuter l'accord-cadre au moment de soumettre leur proposition? »

Réponse : Les soumissionnaires ne sont pas tenus de signer et d'exécuter l'accord-cadre au moment de soumettre leur(s) proposition(s).